

TEST PREALABLE A LA PRATIQUE DES ACTIVITES AQUATIQUES EN CENTRE DE VACANCES

Je Soussigné(e), Titulaire du B.E.E.S.A.N n°

Atteste que, né(e) le

a réalisé le test préalable aux activités nautiques en centre de vacances et Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.)*

Le parcours est réalisé en piscine ou sur le lieu d'activité.

- ✓ Effectuer un saut dans l'eau,
- ✓ Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes,
- ✓ Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes,
- ✓ Nager sur le ventre pendant vingt mètres,
- ✓ Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Attestation délivrée par :

- Une personne répondant aux conditions prévues au 1°, 2°, 3° de l'article R. 227-13 susvisé dans les disciplines suivantes : canoë kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyionisme, surf de mer et natation.
- Une personne titulaire du B.N.S.S.A.

** Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles.*

Fait à, le

Signature de l'Educateur